

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 3 juillet 2024
<u>Date d'affichage :</u> 16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-01 AFFAIRES GENERALES : Approbation du PV du 10/06/2024

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 10 juin dernier à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal des délibérations en séance.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTENT la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u>
3 juillet 2024
<u>Date d'affichage :</u>
16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-02 FINANCES Décision modificative

Une décision modificative doit être votée.

Les explications pour la section d'investissement :

- Restaurant scolaire : acquisition du nouveau matériel pour Dourdain
- Mairie : Achats informatiques nécessaires

Budget communal		Rappel BP 2024	DM n°1 2024	
Articles	Section d'investissement		en moins	en plus
D 2188	OP 46 Restaurant scolaire	1 815 €		3 150 €
D 2183	OP 29 Mairie	2 000 €		100 €
				<b>3 250 €</b>

Une décision modificative doit être votée.

Les explications pour la section de fonctionnement :

- Migration du logiciel
- Obligation de prévoir un budget pour l'annulation des titres

Budget communal		Rappel BP 2024	DM n°1 2024	
Articles	Section de fonctionnement		en moins	en plus
D 65818	Autres redevances pour licences	0		3 126 €
D 60621	Combustibles	15 000 €	3 126 €	
Ch 67	Annulations de titres	1 000 €		100 €
Ch 66	Charges financières	40 500 €	100 €	
			<b>3 226 €</b>	<b>3 226 €</b>



**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité :**

- **VALIDENT la décision modificative**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 3 juillet 2024
<u>Date d'affichage :</u> 16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-03 FINANCES Décision modificative BA Maison de santé

Une décision modificative doit être votée.

Les explications pour la section de fonctionnement :

- Obligation de prévoir un budget pour l'annulation des titres.

Budget Maison de santé		Rappel 2024	DM n°1 2024	
Articles	Section de fonctionnement		en moins	en plus
Ch 67	Annulations de titres	0 €		430 €
Ch 66	Charges financières	7 000 €	430 €	
			430 €	430 €

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité :

- **VALIDENT** la décision modificative

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, **le 8 juillet à dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 3 juillet 2024
<u>Date d'affichage :</u> 16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-04 FINANCES Contrat de prestation avec la commune de Dourdain

La commune de Livré sur Changeon a répondu à une consultation concernant la prestation de fabrication et de livraison de repas au restaurant scolaire de la commune de Dourdain. Le repas sera facturé 3.75 €.

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux présents, à l'unanimité :**

- **VALIDENT le tarif facturé à la commune de Dourdain**
- **AUTORISENT M. Le Maire à signer tout document relatif à cette prestation**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

<u>Date de convocation :</u> 3 juillet 2024
<u>Date d'affichage :</u> 16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-05 FINANCES Révision des tarifs avec la commune de Mecé

Il convient de modifier la convention avec la Commune de Mecé à propos de la fourniture du repas pour la cantine de Mecé. Le tarif facturé sera de 3.79 €, en raison de coûts rationalisés avec les prestations assurées à compter du 1<sup>er</sup> septembre auprès de la commune de Dourdain.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDENT de fixer le tarif du prix du repas facturé à Mecé à 3.79 € à partir du 1/09/2024**
- **AUTORISENT M. Le Maire à signer tout document relatif à cette prestation**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

Date de convocation :
3 juillet 2024
Date d'affichage :
16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-06 FINANCES Révision du tarif de piégeage

Il est proposé de faire évoluer le tarif de 30 € à 50 € pour les piégeurs des nuisibles. Il s'agit d'un forfait à l'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDENT de fixer le tarif du piégeage à 50 € annuellement**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Emmanuel FRAUD, Maire de Livré-sur-Changeon, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 4 Place du Prieuré

Date de convocation :
3 juillet 2024
Date d'affichage :
16 juillet 2024
Nombre de conseillers en exercice : 19

**12 Présents** : M. Emmanuel FRAUD, Mme Corinne LERAY-GRILL, M. François BEAUGENDRE, Mme Emmanuelle THOMAS-LECOULANT, M. Jean-Pierre DAVENEL, Mme Laurence LEMETAYER, M. Dominique LECOINTE, M. Gwénaél HENRY, M. Jean-Marc BOUVET, Mme Nadine PAIMBLANC, M. Nicolas BEAUFILS, Mme Céline DAUNAY, Mme Claire DELALLEAU-TOUCHET

**7 Excusés** : M. Henri FERRON, M. Laurent HIRTZMANN, Mme Corinne BEGUE, M. Jérôme DE VERBIGIER, Mme Natacha DURAND, Mme Valérie CHESNEL

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BEAUFILS

### 2024-07-07 FINANCES Révision du taux de la taxe d'aménagement

M. Le Maire propose aux conseillers municipaux :

- De modifier le taux de la taxe d'aménagement et de le porter à 3,95 % de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse ;
- De renouveler les exonérations suivantes :
  - 1). 50% des surfaces des baux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aides d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+)
  - 2). 50% des surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)
  - 3). Les locaux à usage industriel et artisanal et leurs annexes ;
  - 4). Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
  - 5). Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
  - 6). Les abris de jardin et abris animaux soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable un an, reconductible d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE la révision de taux de la taxe d'aménagement**

Fait et délibéré à Livré-sur-Changeon le 8 juillet 2024  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Emmanuel FRAUD

